



COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF

Séance du samedi 14 décembre 2024

Monsieur le Maire accueille les membres du Conseil Communal Consultatif autour d'un ordre du jour co-construit.

Travaux du Coeur de Ville

Sujet inscrit à l'ordre du jour par Monsieur Eric Stasiak qui souhaite savoir quand les travaux de la place du marché seront terminés et si on peut y envisager un marché aux plantes à l'avenir après les travaux.

Monsieur le Maire explique que la Ville a fait le choix de maintenir le marché de plein air les lundis et vendredis durant la période de travaux, ce qui complexifie et allonge les travaux en cours.

Pour rappel :

- la voirie et les réseaux sont entièrement refaits sur la place et les rues adjacentes,
- une nouvelle halle sera installée,
- un chemin d'eau sera mis en oeuvre, contribuant ainsi à la création d'un îlot de fraîcheur,
- la végétalisation de plus de 1050m² de sol sera réalisée, accompagnée de la plantation de 19 nouveaux arbres soit une augmentation de 50% d'arbres plantés sur cette place.

Le calendrier des prochaines étapes est le suivant :

- **À partir de janvier et jusqu'en avril 2025, c'est la rue Gambetta qui sera en travaux pour réfection de la surface de la chaussée. Cette réfection s'effectuera en trois phases :** d'abord devant la médiathèque puis devant le parking entre le rond-point et la rue Saint-Joseph, et enfin sur l'ensemble de la rue, de la médiathèque au rond-point.
- **À partir de mi-février**, la partie des commerçants du marché qui occupait la rue Gambetta le vendredi sera transférée tous les vendredis matin rue Pompidou. Cette portion de la rue Pompidou sera donc fermée à la circulation de 5h à 15h.
- **Entre janvier et avril 2025, la future place du marché sera pavée** et la structure de la halle sera montée progressivement. En juin, la halle sera finalisée avec sa toiture et le chemin d'eau sera aménagé.

À l'issue des travaux, la place sera régulièrement animée par différents événements, comme c'était le cas auparavant. De nouvelles animations peuvent également être envisagées.

Rénovation des chemins et du parvis devant le parc De Lattre de Tassigny

Le sujet est inscrit à l'ordre du jour à la demande de Monsieur Didier Lavieville qui constate une voirie abîmée et soulevée par les racines d'arbres. Il souhaiterait savoir si la Ville a prévu d'y mener des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence voirie exercée par la MEL.

De fait, la Ville a bien sollicité la MEL mais cela demande des études préalables en amont des travaux, pour reconfigurer tout le parvis en tenant compte de la présence des racines des arbres : il s'agit de travaux d'ampleur, qui ne pourront être réalisés avant le prochain mandat municipal. En attendant cette perspective, des réparations seront conduites.

Monsieur le Maire indique par ailleurs qu'un accord a été trouvé entre la MEL et le promoteur de l'opération « Interface » portée par le promoteur Edouard Denis, concernant la portion de la rue du Général de Gaulle située près de la gare (en amont du Pont enjambant la voie ferrée) , pour conforter le talus (actuellement des plots sont sur place pour signaler la partie dégradée). Une expertise a été menée pour mesurer l'ensemble des désordres. Cette étape est le préalable indispensable à la réalisation du bâtiment de logements prévu. La chaussée sera ensuite refaite.

Monsieur Lavieville demande si le trottoir coté Match sera également refait ? Monsieur le Maire indique que la MEL a généralement pour habitude de travailler "de trottoir à trottoir".

Echange autour de la sécurité

Le sujet est inscrit à l'ordre du jour à la demande de Madame Aurélie Matray, il fait suite à une réunion privée de quelques habitants qui s'est tenue en présence de Monsieur le Maire quelques jours auparavant.

Monsieur le Maire indique que cette réunion a été organisée par un riverain suite à un cambriolage qui s'est produit en journée.

Monsieur le Maire indique que selon les statistiques dernièrement évoquées par la Police nationale lors de la réunion du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, celle-ci s'avère en diminution sur la commune.

Monsieur le Maire estime que, pour encourageantes qu'elles soient, ces statistiques ne doivent pas conduire à baisser la garde, la commune restant confrontée à des pratiques délinquantes.

Monsieur le Maire indique que La Madeleine dispose actuellement de 153 caméras de vidéo-protection et d'une police municipale armée. Le dispositif « Demandez Angela » est également évoqué. Il permet à une personnes qui serait harcelée ou victime de violence sur l'espace public de trouver refuge dans l'un des établissements partenaires (identifié grâce au sticker sur sa vitrine) et de demander « Angela » afin d'être mise à l'abri.

Des ateliers de self-défense proposés par la Ville viennent aussi d'être étendus aux personnes de plus de 35 ans, suite au vote favorable du Conseil Municipal de décembre.

Les habitants sont également invités à rejoindre du dispositif des « citoyens vigilants ». La Ville aide aussi les habitants à sécuriser leurs domiciles et leurs voitures au moyen d'aides financières municipales directes.

Monsieur le Maire précise que la Ville entretient de très bons rapports avec la Police Nationale avec qui la Police Municipale et les élus échangent régulièrement.

Budget participatif - édition 4

Le budget participatif de la Madeleine en est à sa quatrième édition.

La phase de dépôt des projets (de mai à septembre) a permis de recueillir une dizaine de projets. 6 projets ont été sélectionnés après une étude technique, budgétaire et juridique menée par les services municipaux.

La phase de vote par internet a commencé le 15 novembre et se terminera le 31 décembre. Une permanence de vote s'est également tenue à la médiathèque le 30 novembre (96 votants se sont exprimés à cette occasion, ce qui représente une participation identique à celle de 2023).

Après la diffusion des vidéos de présentation de chaque projet, les membres du CCC sont invités à choisir leurs trois projets préférés en les classant par ordre de préférence.

Les membres siégeant au Conseil Municipal ne prennent pas part au vote.

Les bulletins sont dépouillés aussitôt, le décompte des points réalisé. Le résultat des votes des membres du CCC est le suivant :

Le projet en tête est le celui de modules de street workout au parc Yvonne Abbas (13 points).

Trois projets sont à égalité en deuxième position (11 points) : l'installation d'une table de ping-pong au parc Yvonne Abbas, la station de réparation et gonflage de vélos en bord de Deûle et le terrain de pétanque au parc Anne Frank.

Il est rappelé que le vote exprimé par le CCC comptera pour 25 % du résultat final. Celui-ci sera annoncé par Monsieur le Maire lors de la cérémonie des vœux, qui se déroulera le 24 janvier prochain à 19h au complexe Dhinnin. Les membres du CCC y sont chaleureusement conviés.

La séance du CCC est levée à 10h45.